

Communiqué de presse – 1^{er} février 2017

« S'expatrier, mode d'emploi » – 10 mars 2017

Suivre son conjoint expatrié : comment en faire une opportunité ?

Dans un couple, lorsque l'un des deux s'expatrie, l'autre le suit généralement dans l'aventure. Et, qu'il s'agisse d'une femme ou d'un homme, celui-ci doit parfois mettre sa carrière entre parenthèses. Or, parmi ceux qui le souhaitent, seulement 1 sur 2 parvient à retrouver un travail une fois sur place¹. Arriver dans un pays que l'on méconnaît, dont on ne maîtrise pas nécessairement les codes ni la langue, sans son entourage proche et ses repères : un tel choix peut donc se révéler difficile. Alors, comment vivre au mieux son nouveau statut « d'expatrié par alliance » et en retirer de vrais bénéfices ? Pour les experts du salon « S'expatrier, mode d'emploi », un seul mot d'ordre : être acteur de son expatriation.

La règle d'or : anticiper !

Lorsqu'il est actif en France, le conjoint d'une personne expatriée doit souvent démissionner ou faire une pause dans sa carrière. Une situation qui, sur le long terme, peut générer des frustrations, au risque même de remettre en question ce choix de vie. Pour les experts du salon « S'expatrier, mode d'emploi », l'un des critères pour qu'un conjoint « accompagnateur » trouve sa place dans ce nouvel environnement est qu'il anticipe son expatriation le plus en amont possible, afin d'en être le moteur.

¹ Les chiffres cités dans ce communiqué de presse sont issus de l'enquête Expat Value 2015 réalisée auprès de 3665 expatriés par Expat Communication, expert de l'accompagnement des transitions internationales. www.expatscommunication.com. Pour consulter l'enquête, cliquer [ici](#).



Contacts presse : PROFILE ! Mendrika Rabenjamina-Lozat – mrabenjamina@agence-profile.com

01 56 26 72 24 – 06 18 28 56 39

Réorienter sa carrière ?

Question emploi, pourquoi ne pas profiter de ce départ pour réaliser un bilan de compétences auprès d'un organisme spécialisé, comme l'APEC ? L'idéal pour faire le point sur ses aspirations et se découvrir, qui sait, une fibre entrepreneuriale. D'autant qu'avec les nouveaux modes de télétravail, favorisés par le numérique, le conjoint pourra plus facilement développer et gérer à distance sa nouvelle activité. Autre démarche à anticiper : se renseigner sur les possibilités légales de travailler dans le pays de destination en fonction de son visa, ainsi que sur les opportunités professionnelles dans son pays de destination. D'ailleurs, pourquoi ne pas suivre des formations ad-hoc en France, afin d'être en mesure d'y postuler une fois sur place.



Il sera également utile de s'informer, auprès d'organismes comme les DAFCO (Délégations Académiques à la Formation Continue), sur les équivalences nécessaires pour que ses éventuels diplômes ou formations soient reconnus dans le pays de destination.

Enfin, de nombreux pays disposent de CCI FI (Chambres de Commerce et d'Industrie France International). Sur place, celles-ci proposent souvent au conjoint des informations et des services pour l'orienter dans sa recherche d'emploi ou encore l'aider à structurer un projet professionnel.



Contacts presse : PROFILE ! Mendrika Rabenjamina-Lozat – mrabenjamina@agence-profile.com

01 56 26 72 24 – 06 18 28 56 39

Se créer un réseau

Les CCI FI, les consulats ou encore les instituts français organisent des événements avec la communauté française à l'étranger, qui sont autant d'occasions de se rencontrer, d'échanger et de « networker ». Des associations comme la FIAFE (Fédération Internationale des Accueils Français et Francophones à l'Étranger) organisent également dans plus de 220 espaces d'accueil à travers le monde des cafés-rencontres, des activités, des soirées et sorties pour que l'expatriation des familles soit une réussite.



Enfin, le numérique est un outil précieux pour enrichir son réseau. On peut ainsi se rendre sur les forums spécialisés pour poser ses questions, suivre les réseaux sociaux les tchats organisés sur l'expatriation. La page Facebook du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International est aussi une adresse à visiter régulièrement dans ce cadre.

Principaux obstacles auxquels se retrouvent confrontés les conjoints d'expatriés¹

87% à l'étroitesse de leur réseau sur place

86% à la barrière de la langue

81% à une mauvaise connaissance des codes du marché local

80% disposent de connaissances qui ne correspondent pas au marché du travail du pays d'expatriation

78% à l'absence ou au manque de visibilité sur la durée de leur séjour



Contacts presse : PROFILE ! Mendrika Rabenjamina-Lozat – mrabenjamina@agence-profile.com

01 56 26 72 24 – 06 18 28 56 39

Penser à sa retraite

Le conjoint accompagnateur, qui exerçait une activité professionnelle en France, peut opter pour la démission. Il devient alors, tant qu'il ne travaille pas, ayant-droit au regard de l'assurance maladie. Afin de ne pas perdre de trimestres pendant son expatriation et donc d'être pénalisé pour sa retraite, il peut continuer à cotiser à titre personne au régime de base à la CFE (Caisse des Français de l'Étranger).



Cette caisse propose deux possibilités :

- Dans le cas où le conjoint exerçait une activité professionnelle avant le départ, il peut cotiser au titre d'ancien assuré obligatoire dans les six mois suivant sa démission. Ce mode d'affiliation lui permet de continuer à alimenter son compte retraite français sur la base de son ancien salaire. La période d'inactivité à l'étranger n'est donc pas pénalisante au titre de la retraite et des trimestres gagnés, puisque les salaires sont validés sur le compte retraite.
- Si le conjoint expatrié a un enfant de moins de vingt ans à charge, il peut cotiser en tant que « personne chargée de famille ». Il s'agit alors d'une contribution forfaitaire permettant d'alimenter un compte retraite en trimestres.



Contacts presse : PROFILE ! Mendrika Rabenjamina-Lozat – mrabenjamina@agence-profile.com

01 56 26 72 24 – 06 18 28 56 39

Régime matrimonial : prendre les précautions nécessaires

Selon le droit international privé français, pour les époux mariés après le 1er septembre 1992 et n'ayant pas établi de contrat de mariage ou n'ayant pas choisi de loi applicable, la convention de La Haye du 14 mars 1978 prévoit que la loi en vigueur soit, en principe, celle de la première résidence habituelle des époux après le mariage. Cette législation détermine notamment le régime matrimonial par défaut : communauté ou séparation de biens, par exemple. Attention, la loi interne de l'état de résidence peut se subsister à la loi applicable initiale après 10 ans de résidence à l'étranger. Les couples ayant souscrit à un contrat préalable pourront, quant à eux, préciser le régime matrimonial auquel ils veulent être soumis, notamment si leur 1re résidence se situait à l'étranger. Celui-ci s'appliquera tout au long leur vie maritale, sauf volonté contraire des deux époux qui pourront alors décider le rattachement à un nouveau régime.



Le régime matrimonial déterminera par ailleurs l'imposition conjointe (une déclaration) ou séparée des deux époux en France, pour leurs revenus de source française imposables en France (exp : revenus fonciers...).

Plus d'informations sur le mariage à l'étranger, cliquez [ici](#).

Plus d'informations sur les contrats de mariage, cliquez [ici](#).

Télécharger le guide juridique des Français de l'étranger [ici](#).

Plus d'informations sur la fiscalité des revenus français, www.impots.gouv.fr, rubrique « International/Particulier ».

PROFIL TYPE DU CONJOINT EXPATRIÉ¹

- 91% des conjoints expatriés sont mariés (dont 83% pour la première fois), contre 72% des personnes déclarant être en couple dans l'hexagone. Cette spécificité peut s'expliquer par le fait que, dans certains pays, il est indispensable d'être marié pour obtenir un visa.
- 60 % ont entre 31-45 ans.
- 72% sont diplômés bac+4 et plus (dont 40% dans les filières économie et gestion).
- 3 secteurs d'activité regroupent près de la moitié des conjoints : 21% dans l'enseignement, la formation et la recherche, 14% dans la santé, le sanitaire et le social, 13% dans la banque et la finance.
- 56% des conjoints expatriés le sont dans une métropole internationale (en particulier en Asie, Amérique du Nord et Amérique du Sud) et 30 % dans une grande ville (Afrique et Europe de l'est).
- Dans 80% des cas, le conjoint accompagnateur est une femme.



Contacts presse : PROFILE ! Mendrika Rabenjamina-Lozat – mrabenjamina@agence-profile.com

01 56 26 72 24 – 06 18 28 56 39

Pour en savoir plus :

- Livret « L'expatriation au féminin » : tout ce qu'il faut savoir sur les soins de santé, la maternité, la scolarisation des enfants et plus encore, pour vivre sereinement loin de son pays.

À télécharger [ici](#).

- La conférence « Le conjoint expatrié » animée par Expat Communication sur le salon « S'expatrier : mode d'emploi » - Le vendredi 10 mars 2017 à 10h45 à la Cité Universitaire de Paris.

- Le site www.femmexpat.com

- Le blog expatvalue-leblog.com

À propos de « S'expatrier, mode d'emploi » - le 10 mars 2017

« S'expatrier, mode d'emploi » se propose de répondre à toutes les questions essentielles avant de partir : emploi, fiscalité, famille, retraite, patrimoine.... On pense à tout grâce à la présence d'experts sur le salon. Les visiteurs pourront échanger avec l'Assurance retraite (Cnav, Carsat), la Caisse des Français de l'Étranger (CFE), le CLEISS (Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale), la DRESG/DGFiP (Direction des résidents à l'étranger et des services généraux / Direction générale des finances publiques), le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI), le groupe Humanis (groupe de protection sociale), les Notaires de France.

VENDREDI 10 MARS 2017 « S'EXPATRIER, MODE D'EMPLOI »

Entrée libre – 9h-18h – Maison internationale de la Cité universitaire

17 boulevard Jourdan 75014 Paris

(RER B / Cité universitaire – bus 21, 67, 88 et PC1 – T3/Cité universitaire)



Contacts presse : PROFILE ! Mendrika Rabenjamina-Lozat – mrabenjamina@agence-profile.com

01 56 26 72 24 – 06 18 28 56 39

Suivre les actualités de S'expatrier, mode d'emploi :

 SExpatrierModeDEmloi

 S_expatrier

www.expatriermodedemploi.org

LES CHIFFRES-CLÉS DE L'EXPATRIATION DES FRANÇAIS



*Ministère des affaires étrangères et du Développement International 2015

** Selon un décret du 12 janvier 2017, chiffres au 31 décembre 2016